

Circulation de transit sur d'Aiguillon

Ça avance... lentement !

Par le comité Action d'Aiguillon

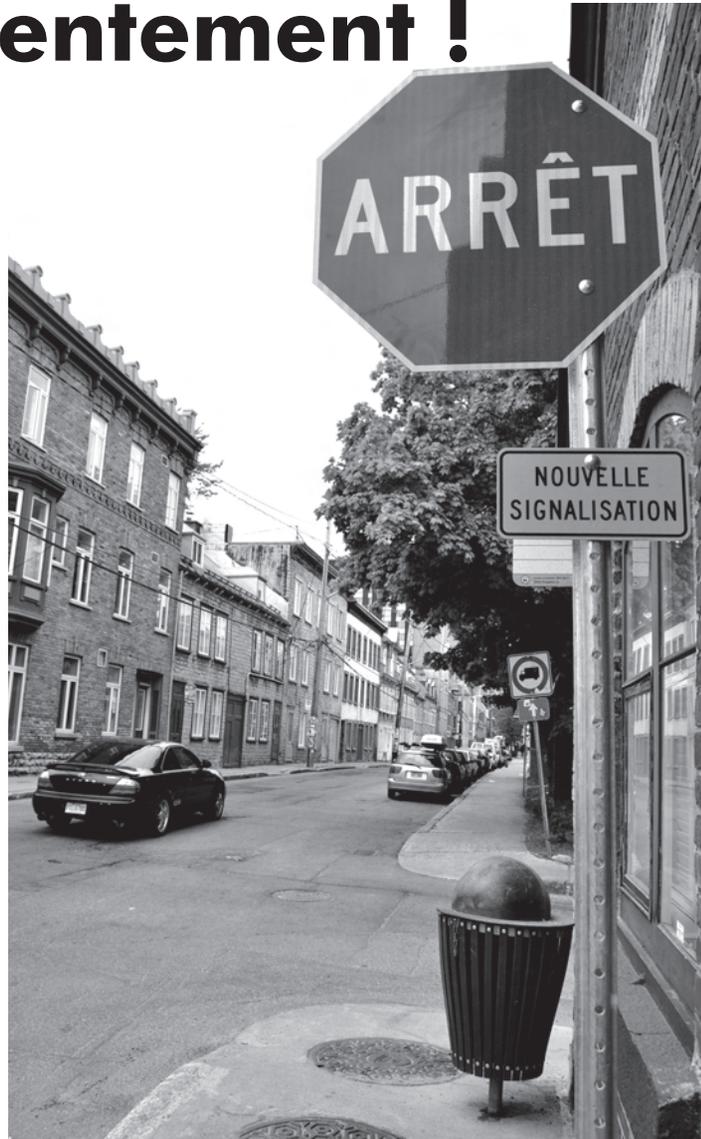
Après huit ans d'attente, les choses bougent enfin sur la rue d'Aiguillon. Depuis le 30 avril, enfin, les panneaux d'arrêt promis lors de la consultation publique du 8 décembre dernier ont été installés aux coins des rues Saint-Augustin et Sainte-Marie. Selon nos sources, la nouvelle signalisation de zone scolaire pourrait être en place pour la rentrée 2009.

Parallèlement, la Ville de Québec a initié au mois d'avril une démarche consultative concernant le réaménagement de la rue d'Aiguillon. Une quinzaine de personnes, dont le conseiller municipal et des représentants de la Ville, de l'arrondissement. et de l'Association des gens d'affaires, du conseil de quartier et du comité Action d'Aiguillon, ont participé à la première rencontre d'un comité de travail. Cette rencontre découle des engagements pris par la Ville lors de la consultation de décembre 2008.

Les représentants de la Ville se sont déclarés très impressionnés par le sérieux et la pertinence des propositions du comité Action d'Aiguillon (voir encadré). Le comité de travail a été formalisé. Les représentants de la Ville se sont engagés à faire un suivi des propositions à l'automne lors d'une nouvelle rencontre.

Quelle vision à long terme?

Malgré ces quelques avancées, on peut penser que le problème de la circulation de transit continuera à croître, surtout avec le nouveau programme particulier d'urbanisme (PPU) qui aura pour effet de densifier la colline Parlementaire. La lutte contre la circulation de transit deviendra d'autant plus importante dans les mois et années à venir puisque le réseau automobile est déjà saturé. La lutte contre la circulation de transit est plus que jamais d'actualité. Elle implique que la Ville adopte une vision globale et durable de réduction de la circulation, notamment en ce qui a trait au transport en commun et aux stationnements incitatifs.



Les panneaux d'arrêt promis lors de la consultation du 8 décembre dernier ont été installés aux coins des rues Saint-Augustin et Sainte-Marie. Photo: Étienne Grandmont.

Réfection de la rue

Un représentant de la Division du transport et de l'aménagement du territoire a présenté les travaux qui seront entrepris sur la rue d'Aiguillon en 2011 :

- Une réfection majeure des tronçons compris entre les rues Sutherland et Sainte-Marie;
- Une réfection de surface à l'ouest de Sutherland et à l'est de Sainte-Marie.

Propositions citoyennes

Le comité Action d'Aiguillon a élaboré toute une série d'aménagements possibles pour accentuer le caractère résidentiel de la rue :

- Réaménager l'entrée de la rue pour qu'elle n'ait plus l'air d'un « boulevard » et pour signaler plus clairement aux automobilistes qu'ils entrent dans un quartier résidentiel;
- Évaluer la possibilité d'alterner le stationnement entre les deux côtés de la rue;
- Remplacer le trottoir sud qui borde l'église et l'école par une bande verte;
- Élargir les trottoirs partout où cela est possible;
- Aménager des dos d'ânes allongés aux intersections;
- Paver les intersections;
- Déplacer la sortie piétonne de l'école vers le stationnement au coin de Sutherland.

Pour en savoir plus : www.compop.net/circulation

Logement : c'est la crise (refrain connu)

Par Nicolas Lefebvre-Legault

Sans être sur le mode panique, la Ville de Québec anticipe néanmoins une situation de crise autour du logement cet été. Il faut dire qu'à 0,6%, le taux d'inoccupation est sensiblement le même qu'en 2002, où le jeu de chaise musicale du 1^{er} juillet avait laissé de nombreux ménages à la rue.

Ça ne va pas bien!

La situation de la région de Québec est jugée préoccupante. En effet, malgré un taux d'inoccupation très bas, la capitale continue d'attirer toujours plus de personnes en raison d'un taux de chômage également très bas. En outre, non seulement peu de logements locatifs se construisent, mais le feu nous en a grillé près d'une centaine dans les derniers mois.

Mesures d'urgence

Afin de faire face à une situation où « l'on anticipe que la demande sera plus importante que l'offre » (dixit le conseiller municipal responsable du dossier), la Ville a mandaté divers services afin « d'éviter que qui que ce soit se retrouve à la rue le 1^{er} juillet ». L'Office municipal d'habitation (OMH) sera maître d'œuvre de l'opération et, au moment d'écrire ces lignes, une fonctionnaire travaille déjà à temps plein sur le dossier.

Un numéro de téléphone

Si jamais vous n'avez toujours pas trouvé d'appartement où emménager le 1^{er} juillet, l'OMH peut vous aider. Vous devez appeler au 418-780-5211. Comme c'est aussi le numéro pour les demandes de HLM, il faut être très clair et indiquer que vous êtes à risque de devenir sans logis. Les mesures d'aide offertes aux locataires sont limitées, mais on pourra au moins vous fournir une liste à jour de logements disponibles (et peut être, dans certains cas, de l'hébergement et de l'entreposage).

Patro Saint-Vincent-de-Paul

On doit réparer le gâchis

Pages 6 et 7

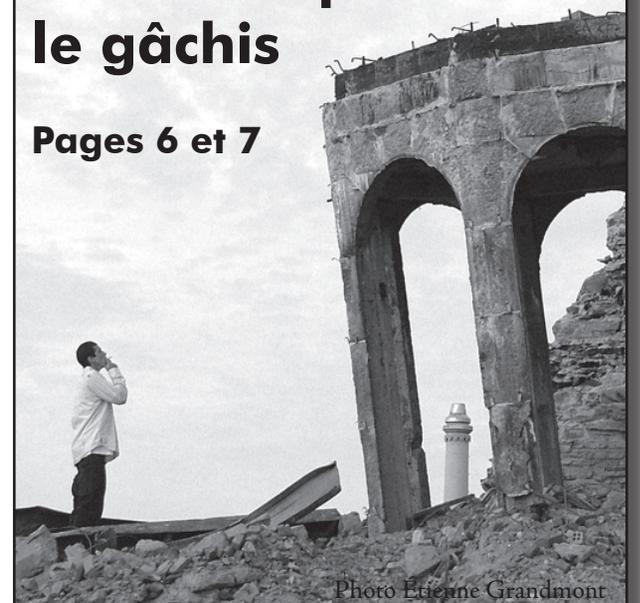


Photo Étienne Grandmont

L'INFO BOURG

Journal de quartier publié à 7000 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *l'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Nadine Davignon, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Paul-André Perron.

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site Web du Compop à www.compop.net/polinfo.

Correction : Catherine Duchesneau
cath_duch@hotmail.com

Infographie : Vania Wright-Larin
Publicité : Nicolas Lefebvre Legault
(418-522-0454).

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, Qc, G1R 1P9

Tél. : 418-522-0454

Télec. : 418-522-0959

Site Web: www.compop.net

Courriel : compop@qc.aira.com

La publicité est la principale source de revenus de *l'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Un centre d'information du RTC au centre-ville : enfin !

Par Agathe Légaré

Le Réseau de transport de la Capitale (RTC) vient d'ouvrir un centre d'information permanent au 884, rue Saint-Joachim, à quelques pas de la station Métrobus du boulevard Honoré-Mercier.

Vous y trouverez de l'information générale : une carte géante de tous les circuits du réseau incluant l'Écolobus et le Taxibus, des guides horaires, des infos sur les tarifs, les abonnements, les détours en vigueur et les avis à la clientèle. Bientôt, un ordinateur libre-service permettra de consulter le site Internet du RTC et Trajecto, le planificateur d'itinéraires.

Le centre dispose d'une ligne téléphonique reliée directement au service à la clientèle du RTC : vous pourrez formuler une plainte, un commentaire ou demander qu'un objet perdu puisse être récupéré sur la rue Saint-Joachim, plutôt qu'à la lointaine rue des Rocailles, où siège le RTC.

Enfin, le centre émet les cartes OPUS (avec photo) pour les aînés et remplace les cartes OPUS défectueuses, volées ou perdues (avec ou sans photo).

Selon Guillaume Beurivage, conseiller en communication au RTC, d'autres services s'ajouteront après que le conseil d'administration aura donné le feu vert.

Quoi qu'il en soit, l'organisme Accès transports viables se réjouit déjà de l'ouverture du centre d'information en plein centre-ville. « C'est une initiative intéressante qui témoigne d'un souci de service à la population, affirme le porte-parole Xavier Mercier-Méthé. Le transport collectif progresse. La rue Saint-Joachim est beaucoup plus accessible (aux usagers de l'autobus) que la rue des Rocailles ; le conseil d'administration du RTC en a pris acte. »

Heures d'ouverture du centre d'information du RTC

Du lundi au mercredi : de 10h à 18h

Le jeudi et le vendredi : de 10h à 21h

Le samedi, le dimanche et les jours fériés : de 12h à 17h

POUR TOUS
LES GOÛTS !



*Découvrez
notre nouvelle
programmation d'été!*

ckia 88,3
FM
RADIO BASSE VILLE QUÉBEC

*Tendez l'oreille.
ON PARLE DE VOUS.*

WWW.CKIAFM.ORG

Vivre et se déplacer à Québec

Exprimez-vous!

Par Mathieu Houle-Courcelles

Vous êtes préoccupé par les problèmes de circulation ou par l'amélioration du réseau de transport en commun? La Ville de Québec organise actuellement des consultations publiques autour de son Plan de mobilité durable.

Une fois adopté, ce plan déterminera les grandes orientations que prendra la Ville au niveau des transports au cours des prochaines années. Quelle sera la place du piéton, de l'automobile, du vélo, des transports en commun? On peut se prononcer par internet sur le site web de la Ville de Québec (www.ville.quebec.qc.ca) en suivant le lien sur les consultations publiques.

Par ailleurs, l'organisme sans but lucratif « Accès transports viables » vient de lancer une campagne intitulée « Québec en mouvement ». Celle-ci vise à promouvoir l'utilisation des transports collectifs et actifs, particulièrement dans la région de Québec. Une source d'information de plus pour se tenir au courant dans ce dossier : www.quebecenmouvement.com

Restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste

Par Agathe Légaré

L'Assemblée de fabrique de la paroisse relance la campagne de financement de la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste. En 2009, elle aimerait récolter 50 000\$ pour ce grand instrument, fabriqué en 1885 par Napoléon Déry et modifié et amplifié en 1921 par la maison Casavant.

En 1979, l'orgue Saint-Jean-Baptiste est le premier orgue du Québec à être classé « bien culturel ». Selon Sylvain Doyon, titulaire de l'orgue, les timbres et les couleurs propres à cet instrument permettent de très bien interpréter, entre autres, le répertoire romantique du 18^e siècle à nos jours.

L'orgue a un urgent besoin de réparations majeures. Il compte plus de 5 000 tuyaux dont plusieurs ont 124 ans d'âge et d'usure. « La console renferme plusieurs sources de dysfonctionnement : des notes sont muettes et certains sons parlent continuellement », affirme M. Doyon.

Pour la fabrique et M. Doyon, la restauration de l'orgue lui redonnera « la vie et toute la place qu'il doit occuper comme instrument de prestige, non seulement dans sa ville, mais dans toute la province ».



Photo : Étienne Grandmont

Vous pouvez faire parvenir un don à la paroisse Saint-Jean-Baptiste pour la restauration de l'orgue à l'adresse suivante : 955, avenue de Bienville, Québec (Québec), G1S 3C1.

Libellez le chèque au nom de la Fabrique Saint-Jean-Baptiste et indiquez que l'argent donné servira à la restauration de l'orgue. Si vous voulez un reçu fiscal, précisez-le également.

Le coût total : près d'un million

(AL) La restauration complète de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste coûtera entre 700 000\$ et 1 000 000\$, estime M. Michel Brunet, président de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. On ne peut préciser le montant exact pour l'instant. Tout dépendra de l'ampleur des travaux que consentira de financer le principal bailleur de fonds, soit le Conseil du patrimoine religieux du Québec (autrefois connu sous le nom de Fondation du patrimoine religieux du Québec).

Le Conseil prendra une décision à partir de l'avis du Comité des orgues. Ce comité, formé des experts des

grandes écoles de musique, se réunira en juin 2009 pour analyser notamment le projet soumis par la Fabrique Saint-Jean-Baptiste.

« Nous lui recommandons de finir le boulot de Déry et de Casavant et d'amplifier l'orgue », poursuit M. Brunet. Le Comité des orgues pourra recommander au Conseil du patrimoine religieux d'approuver le projet ou de le réduire. « Nous attendons son verdict. Après, nous irons en appel d'offres auprès des grands facteurs d'orgues du Québec. C'est avec leurs soumissions que nous connaissons enfin le montant exact des travaux. »

Le Conseil du patrimoine religieux paiera 70% du coût des travaux et la Fabrique Saint-Jean-Baptiste, 30%. Par exemple, si le coût s'élevait à 900 000\$, le Conseil du patrimoine religieux débourserait 630 000\$ et la Fabrique, 270 000\$.

La paroisse pourra trouver cette somme auprès du diocèse, de philanthropes ou du grand public rejoint par des campagnes de financement comme celle qui vient de redémarrer.

Premier mai carnavalesque

(NLL) Plus de 250 personnes ont répondu à l'appel du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (RÉPAC) et ont participé au Carnaval de crise qui se tenait le 1^{er} mai. Le RÉPAC, dont le Comité populaire est membre, a voulu profiter de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs pour proposer une véritable redistribution de la richesse.

Manifestation haute en couleur

La manifestation, très festive, fut très bien reçue par les habitants et habitantes du quartier Saint-Roch. Il faut dire que, carnaval oblige, la plupart des manifestants et manifestantes étaient costumés et que la marche était animée par une fanfare dynamique. Des prises de parole ont eu lieu devant certains lieux symboliques du quartier (parvis de l'église, épicerie et ancienne fabrique).

Les groupes populaires craignent que la crise accélère le processus d'appauvrissement des classes populaires et de la classe moyenne. Selon Anne-Valérie Lemieux-Breton, porte-parole du RÉPAC, « la crise, ce sont des pertes

d'emplois, plus de gens ayant recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale, des fonds de pension qui s'évaluent en fumée, différentes hausses des tarifs, etc. Il est urgent d'agir ! »

Relancer l'économie sur de nouvelles bases

Le RÉPAC revendique la relance d'une économie basée sur les valeurs de solidarité et de justice sociale. Pour faire face à la crise, il est urgent, selon le regroupement, d'améliorer le filet de sécurité sociale en augmentant l'aide sociale, en bonifiant le régime d'assurance-chômage dont trop de personnes sont exclues et en mettant les personnes retraitées à l'abri de la pauvreté. Le Carnaval de crise vise à exiger un contrôle des prix sur les biens de base, c'est-à-dire le logement, l'alimentation et l'énergie sous toutes ses formes, mais principalement l'électricité fournie par Hydro-Québec. La relance de l'économie passe également par la création d'emplois viables et de qualité dans une économie plus verte. Le RÉPAC réclame finalement l'amélioration de l'accessibilité à tous les services publics.



Des prises de parole ont eu lieu devant certains lieux symboliques du quartier (ici le CLSC).

Photo : Étienne Grandmont

Pour tout savoir sur le chantier de la coop l'Escalier

(NLL) Le chantier de la coopérative l'Escalier a débuté le 27 avril dernier. Ne vous faites pas d'illusions: ce très gros chantier risque d'apporter son lot de désagréments pour les voisins.

Un blogue pour se tenir informé

Afin de limiter autant que possible les désagréments et de faire circuler l'information au maximum, la coopérative a mis sur pied un blogue: www.coopescalier.org. Vous y trouverez l'information la plus à jour possible sur le chantier et l'état des travaux. Tout renseignement pertinent transmis par l'entrepreneur sera mis en ligne au fur et à mesure. Pour les voisins, le blogue sera le meilleur endroit pour se tenir au courant, poser des questions et, éventuellement, acheminer toute plainte concernant les travaux.



Des membres de la coopérative sont allés pique-niquer sur le terrain quelques jours après l'ouverture officielle du chantier. (Photo: Véronique Laflamme)

Les suites de la Commission parlementaire : Une politique en itinérance

Par Joël Castonguay
Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec

Le 9 avril dernier, des députés représentant tous les partis politiques s'assoient ensemble pour entendre les dernières auditions de la Commission parlementaire sur l'itinérance. À l'heure où vous lirez ces lignes, ces élus travaillent à produire un rapport pour recommander des moyens au gouvernement afin de diminuer le phénomène de l'itinérance au Québec.

Néanmoins, plus de 200 groupes communautaires membres du Réseau Solidarité Itinérance du Québec croient que la solution réside plutôt dans l'adoption d'une politique gouvernementale spécifique à l'itinérance et basée sur six droits fondamentaux. Les droits à l'éducation, à la santé, au logement et à un revenu décent forment avec

l'accès à un réseau d'aide et de solidarité le noyau des besoins sociaux en itinérance. Le dernier droit visé est le droit d'occuper une place de citoyen dans l'espace public. L'adoption d'une telle politique rendrait imputables tous les ministères afin qu'ils agissent de façon concertée et à long terme dans la lutte au phénomène de l'itinérance.

À Québec, nous définissons l'itinérance par les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou de logement stable, sécuritaire et salubre.

Avant la fête de la Saint-Jean Baptiste, les députés de la Commission parlementaire sur l'itinérance présenteront leurs recommandations d'actions au gouvernement. Parleront-ils d'une politique? Quelles en seront les retombées sur les plus démunis de notre quartier et de notre ville ?

3 000 nouveaux logements sociaux

Par Nicolas Lefebvre Legault

Le dernier budget de Monique Jérôme-Forget a débloqué le financement nécessaire à la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux avec le programme AccèsLogis. Il s'agit, selon le FRAPRU, du plus grand nombre de logements annoncés pour un an depuis la création de ce programme en 1997. C'est une bonne nouvelle... qui doit toutefois être relativisée.

Durant la campagne électorale, les libéraux s'étaient engagés à financer 15 000 nouveaux logements sociaux en cinq ans, ce qui aurait permis de stabiliser et sécuriser le développement. Pourtant, malgré cette promesse formelle, le gouvernement s'est contenté d'annoncer un financement pour 2009-2010, ce qui enferme une fois de plus les

promoteurs dans un horizon d'un an. « Ce que le budget fait, c'est d'abandonner le développement du logement social à l'arbitrage des choix budgétaires annuels qui risquent d'être de plus en plus difficiles au fil des années, surtout si le ministère des Finances est, comme on peut le craindre, trop optimiste dans ses prévisions de relance économique », a indiqué le coordonnateur du FRAPRU, François Saillant.

De plus, une partie significative de ces logements sont financés avec de nouveaux fonds fédéraux, alors que les groupes de locataires auraient préféré que cet argent serve à bonifier l'offre dans un contexte de crise qui risque de voir le nombre de ménages ayant des difficultés à payer le loyer augmenter en flèche.

Limitez les hausses de loyer...

Par le Comité populaire

Ce n'est plus un secret pour personne : les propriétaires profitent du changement de locataire pour hausser les loyers scandaleusement. Des hausses de 50\$ ou 100\$ par mois sont monnaie courante. Elles atteignent même parfois 200\$ ou 300\$! Heureusement, les locataires peuvent faire quelque chose pour freiner l'appétit des proprios et économiser des centaines de dollars.

Section G du bail

Dans un premier temps, on doit exiger du propriétaire qu'il inscrive à la section G du bail (« avis au nouveau locataire ») le prix le plus bas payé par le locataire précédent au cours des 12 derniers mois. Si le propriétaire n'a pas inscrit le montant que payait l'ancien locataire, vous avez jusqu'à 2 mois après le début du bail pour demander une révision du prix du loyer à la Régie du logement. Si le montant indiqué est plus bas que celui qui vous est demandé, vous avez dix jours à partir de la signature du bail pour demander une révision du loyer. Enfin, si le propriétaire a fait une fausse déclaration, vous avez jusqu'à deux mois après la connaissance de la fraude pour aller faire une demande de révision à la Régie du logement.

Mais la meilleure façon de connaître l'ancien prix du loyer est d'avoir le bail de l'ancien locataire. En quittant votre logement le 1^{er} juillet, laissez une copie de votre bail au futur locataire. C'est souvent la preuve qui lui manque pour obtenir gain de cause à la Régie. Tant qu'il n'y aura pas de contrôle obligatoire des loyers au Québec, c'est par de petits gestes comme celui-ci que nous pourrions toutes et tous garder le prix des logements le plus bas possible. Alors le 1^{er} juillet, passez au suivant !

On doit réparer le gâchis!

Le 25 avril dernier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste organisait un forum citoyen à l'ÉNAP sur l'avenir du site du Patro Saint-Vincent-de-Paul. M. Marcel Junius, urbaniste et président honoraire de la Coalition Héritage Québec, Mme Winnie Frohn, philosophe et ex-conseillère municipale du faubourg Saint-Jean-Baptiste, et M. Marc Boutin et M. Martin Robichaud, du comité de citoyens, ont ouvert l'événement par un panel animé par la journaliste Françoise Guénette.

Ces présentations ont été suivies par les interventions du public (plus de 80 personnes), qui ont permis de confronter des idées et de faire avancer la réflexion. Quelques pistes d'intervention ont fait consensus, comme l'importance de conserver le caractère public du site et de mettre en valeur le paysage qui se trouve maintenant dégagé. La plupart des intervenants et intervenantes se sont également prononcés en faveur de l'expropriation afin de barrer la route au promoteur et de redonner à la population la possibilité de définir collectivement l'avenir de ce lieu exceptionnel.



Plus de 80 personnes ont participé au Forum citoyen organisé par le Comité populaire le 25 avril dernier. (Photo: Étienne Grandmont)

« Il s'agit d'une des portes d'entrée de Québec. Ce qui sera bâti à cet emplacement enverra un message fort sur notre identité. Il faut se poser la question : sommes-nous un hôtel ? »

- Winnie Frohn, conseillère municipale de Saint-Jean-Baptiste de 1985 à 1993

Les enjeux derrière une façade d'église

Par Nadine Davignon

Les enjeux suivants ont été identifiés lors des discussions tenues dans le cadre du forum citoyen organisé par le Comité populaire.

Permis ou pas?

Les faits : la Ville émet un permis sans que le ministère de la Culture n'ait autorisé le projet. Qui blâmer? Le promoteur est-il en tort de procéder à la démolition? Est-ce la Ville qui n'a pas fait ses devoirs ou encore le Ministère, pas assez diligent ni vigilant? Quelle est la valeur des statuts particuliers donnés à notre patrimoine si le premier venu peut en faire de la poussière de pierre sans être sanctionné? Les citoyens et citoyennes s'indignent; ils sont en droit, au minimum, d'exiger le respect des lois et règlements! C'est dans cette optique que plusieurs citoyens et citoyennes se sentent floués par le promoteur et qu'ils demandent son expropriation.

Un site exceptionnel

Une falaise à moitié sauvage, une entrée de la ville, des bretelles d'autoroute, une magnifique vue sur les Laurentides, une zone frontière entre la haute et la basse-ville, des lignes horizontales et verticales fortes, un carrefour des réseaux de transport, un positionnement en plein cœur du centre-ville mais aux portes de la vieille ville, un statut particulier l'intégrant à l'arrondissement historique et un lien physique à un quartier résidentiel à forte densité : un projet sérieux sur l'îlot Saint-Vincent-de-Paul doit considérer ces éléments comme guides d'aménagement. Il faut un projet exceptionnel

pour rendre justice à ce site, un projet qui symbolise notre identité, un projet fort et phare. À Québec d'affirmer ici son essence.

Les propriétés des communautés religieuses : privées ou publiques?

De grandes propriétés ont été autrefois acquises par les communautés religieuses. Celles-ci ont construit leur fortune au moyen des dons des citoyens, à travers les dîmes, mais aussi à travers l'acquisition des possessions et des héritages de leurs membres. Ces communautés ont rendu de nombreux services à notre société en offrant notamment l'éducation aux enfants, les soins de santé à tous et la charité aux plus pauvres. En échange, les municipalités et gouvernements ne leur ont exigé aucun paiement de taxes et d'impôts. Aujourd'hui, les religieux et religieuses vieillissent, leurs communautés disparaissent comme peau de chagrin; ils veulent vendre leurs possessions. Considérant l'apport financier et humain de leur milieu d'accueil, est-ce que les propriétés, bâtiments et avoirs des religieux appartiennent aux citoyens et citoyennes ou aux religieux et religieuses? Ce débat est actuellement soulevé partout au Québec. Tout comme plusieurs autres, le site Saint-Vincent-de-Paul a été vendu et les religieux en ont récolté les fruits. L'éthique sociale de ces transactions en laisse plus d'un perplexe.

De la propriété et de la démocratie

Le terrain Saint-Vincent-de-Paul cristallise aussi un débat idéologique, à savoir l'opposition apparente entre le droit de

propriété et celui des citoyens et citoyennes de s'exprimer et de décider démocratiquement. Dans notre société, la propriété d'un terrain ou d'un édifice confère, de façon générale, le droit d'en disposer comme on l'entend. Certaines règles urbanistiques encadrent parfois, de façon plus ou moins sévère, le développement que l'on peut en faire. Supposons que le projet du promoteur du terrain Saint-Vincent-de-Paul respecterait toutes les règles. Son bâtiment serait quand même mal reçu par les citoyens et citoyennes. Pourquoi? Tout simplement parce que les aménagements, quels qu'ils soient, viennent modifier l'environnement des citoyens et citoyennes, sans qu'ils n'aient été consultés. Les impacts de l'hôtel proposé seraient multiples : l'impact visuel sur la trame urbaine, la perte de la vue sur l'horizon, la réduction de l'accès au site, la modification de la circulation routière, le développement économique touristique, etc. Quels droits doivent primer? Ceux d'un promoteur propriétaire ou ceux de la collectivité de contrôler son milieu de vie en participant aux débats?

Des dollars et des hommes

Les impacts économiques positifs de cette construction, soit des emplois dans le secteur hôtelier, l'augmentation présumée des dépenses touristiques ainsi que des taxes pour la Ville, peuvent être mis dans la balance. Est-ce que la valeur d'un projet se mesure uniquement à son aspect financier? Bien sûr que non. Les qualités environnementales, esthétiques et sociales, notamment, sont à considérer. Ce sont là les bases d'un véritable développement que l'on dit durable.

L'hôtel Boréal : un autre son de cloche

Par Mathieu Houle-Courcelles

A-t-on besoin d'un nouvel hôtel au centre-ville de Québec? D'après Ann Gingras du Conseil central de Québec Chaudière-Appalaches (CSN), la réponse est non.

Ann Gingras connaît bien la réalité du milieu hôtelier. Mme Gingras a notamment été présidente du syndicat de l'hôtel Hilton où elle travaillait au restaurant-bar. Elle a accepté de répondre à nos questions concernant le secteur hôtelier et les conditions de travail dans cette industrie.

Les premiers syndicats CSN dans les hôtels de la région de Québec sont apparus il y a une trentaine d'années. Ils regroupent aujourd'hui près de 3 000 personnes. Grâce à l'amélioration des conditions de travail, les emplois se sont peu à peu stabilisés. « À cause de la stratégie de négociation coordonnée, les conditions de travail sont maintenant similaires dans les hôtels syndiqués à la CSN ». Plusieurs membres du personnel vont prendre leur retraite au cours des prochaines années, ce qui devrait entraîner des ouvertures de postes.

D'après Mme Gingras, le 400^e anniversaire de la ville de Québec a rempli les poches des propriétaires hôteliers : « On a vu le prix des chambres doubler, même tripler l'an dernier ». Mais avec la crise économique, le taux d'occupation a chuté de façon importante. Des congrès ont même été annulés. « Au Hilton, par exemple, certains travailleurs ont été mis à pied pour la première fois depuis

leur embauche à l'hôtel », explique-t-elle. Mais la crise n'explique pas tout. Il y a plus de concurrence qu'avant, précise Ann Gingras, parlant de la construction d'un nouveau centre des congrès à Lévis. L'industrie est fragile et reste largement tributaire de la conjoncture économique. « Notre économie ne peut pas s'asseoir sur l'industrie touristique », rappelle Mme Gingras. « Il y a une limite à toujours vouloir du pain et des jeux. Au-delà des touristes, il y a aussi des résidents et des résidentes à Québec. Quelles sont les infrastructures, quels sont les services qu'on met en place pour ces gens-là? »

L'hôtel Boréal

Et l'hôtel Boréal dans tout ça? A-t-il sa place sur le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul? Mme Gingras précise que le promoteur derrière ce projet, les Hôtels Jaro, n'est pas connu pour ses penchants syndicaux : « Ses hôtels sont très peu syndiqués, les conditions de travail sont bien inférieures à celles des hôtels syndiqués à la CSN ». Mais au-delà des conditions de travail, rien ne justifie selon elle l'arrivée d'un gros hôtel comme le Boréal au centre-ville. Le manque de chambres est un faux problème. « Si des congrès échappent à Québec, c'est davantage à cause d'un manque d'infrastructures pour les accueillir ».

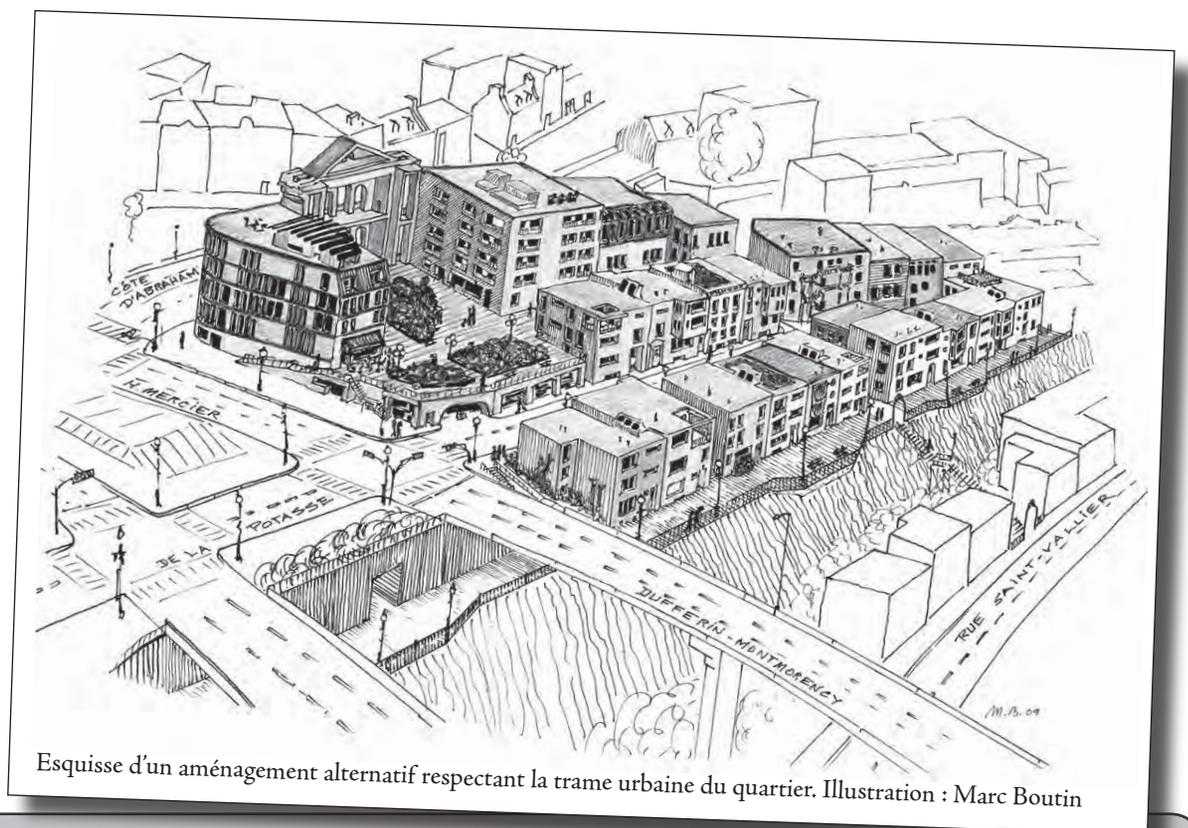


Plus fondamentalement, Mme Gingras estime que le développement économique ne doit pas déposséder les résidents et résidentes de leur ville pour en faire une immense coquille vide, où les gens de l'extérieur font la fête pour ensuite rentrer chez eux une fois le « party » terminé. Elle cite en exemple la saga entourant le Red Bull Crashed Ice. Mme Gingras estime que le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul doit servir à répondre aux besoins des résidents et résidentes sur le plan social par la construction de nouveaux logements à prix modique et d'espaces populaires.

Un projet alternatif

Lors du forum citoyen, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a présenté un projet alternatif pour le site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul. Ce sont Marc Boutin et Martin Robichaud qui ont exposé les grandes lignes de la position élaborée par le comité de citoyens et citoyennes.

« Il faut que le développement soit fait de façon délicate, de manière à retrouver sur ce site la trame urbaine du quartier Saint-Jean-Baptiste », a insisté M. Boutin. Le Comité populaire souhaite que la Ville exproprie le terrain afin que puisse être développé un projet à caractère résidentiel où serait priorisée la construction de nouveaux logements sociaux afin de répondre aux besoins des résidents et résidentes du quartier. « Par ailleurs, nous pensons qu'il faut conserver et restaurer la façade de l'ancienne église et l'intégrer à un espace public, de manière à préserver la vocation du lieu et rendre accessible la magnifique vue qui s'offre sur les Laurentides », a précisé M. Boutin. Divers scénarios d'aménagement ont ensuite été présentés par Martin Robichaud afin d'illustrer plus concrètement ces principes d'aménagement.



Esquisse d'un aménagement alternatif respectant la trame urbaine du quartier. Illustration : Marc Boutin

Qu'est-ce qu'un patro?

(ND) Le mot patro est un diminutif de « patronage ». De manière générale, le patronage désigne un soutien accordé à des personnes qui vivent dans la précarité. On l'a peu à peu assimilé à une œuvre de bienfaisance aidant plus spécialement les jeunes et s'étant avec le temps spécialisée dans les loisirs. Dans le jargon actuel, on l'appellerait « centre communautaire ».

Plusieurs patros ont été construits au Québec, le plus ancien étant celui de la côte d'Abraham. De 1867 à 1987, les jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste ont pu y

pratiquer de nombreux sports et y réaliser des activités culturelles et sociales. Le Patro devint rapidement un pôle important du quartier puisque la majorité des jeunes le fréquentaient régulièrement. L'entraide et le soutien des plus démunis ainsi que le volet pastoral y ont également tenu une grande place.

Ce sont les conférences Saint-Vincent-de-Paul, organismes laïques, et les religieux Saint Vincent-de-Paul qui les ont mis sur pied et qui les dirigent encore aujourd'hui. Il subsiste actuellement quatre patros dans la région de Québec, et autant ailleurs dans la province.

Qu'est-ce que le PPU?

Par Nadine Davignon

Le programme particulier d'urbanisme (PPU) est un outil de planification du territoire que toutes les municipalités peuvent utiliser. Il sert à préciser l'aménagement d'un secteur particulier de la ville. C'est le conseil municipal qui est responsable d'adopter un PPU.

L'utilité principale du PPU est de permettre à la municipalité d'influencer le processus de développement d'un secteur. Cela est particulièrement profitable pour la revitalisation d'un quartier ou encore lorsque l'on veut mieux baliser les changements qui s'annoncent dans un secteur.

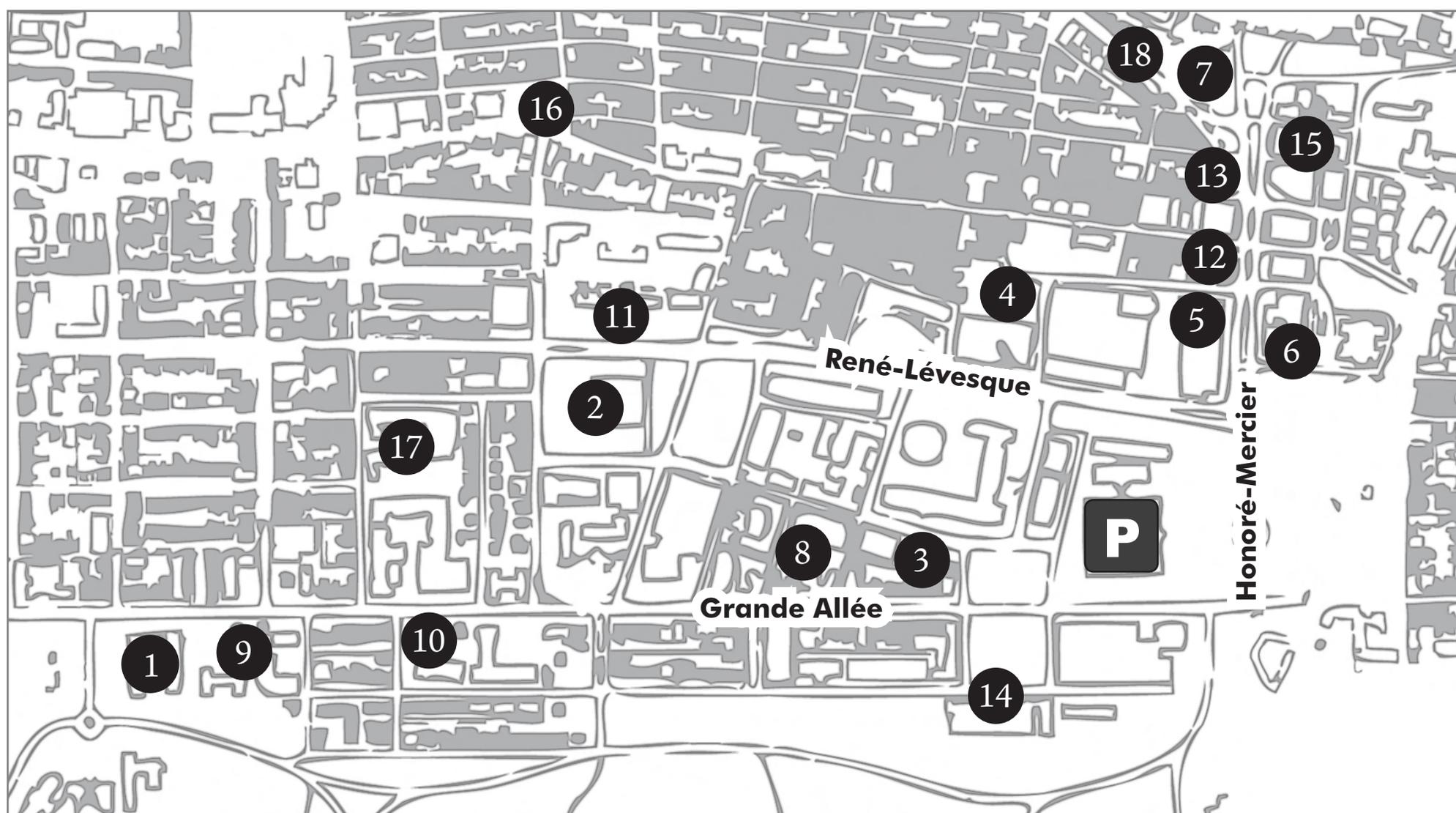
Le PPU est beaucoup plus détaillé qu'un plan d'urbanisme ou qu'un règlement de zonage. Il peut

inclure des indications sur les espaces publics, le réseau de transport, les réseaux de communications et d'infrastructures, la densité de l'occupation, les équipements communautaires, les règles de zonage, de lotissement et de construction, l'affichage, la durée des travaux et les priorités et, enfin, les critères d'intégration et d'implantation architecturale des bâtiments, incluant leur restauration.

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme, la municipalité peut mettre en place des mesures d'aide financière aux promoteurs qui effectueront des travaux selon les balises du PPU. Ce dernier peut inclure des possibilités d'acquisition d'immeubles en vue de

leur aliénation, ce qui est une forme d'expropriation. Le PPU peut aussi comprendre un programme de réhabilitation de l'environnement et subventionner les travaux en ce sens.

À Québec, le PPU de la colline Parlementaire serait le premier à être mis en place au centre-ville. La démarche consultative vise à recueillir les opinions de tous les intervenants. Elle se déroule en trois étapes : le forum public, tenu le 23 mai, le dépôt de mémoires, dont la date limite est le 29 juin, et la consultation finale, qui aura lieu en 2010. Toute l'information est disponible sur le site Internet de la ville.



Projets à surveiller

1. Ancien monastère des Dominicains

- Nouveau pavillon du Musée national des beaux-arts

2. Îlot du Grand Théâtre

- Agrandissement du bâtiment et nouvelle construction

3. Îlot Saint-Amable

- Nouveau bâtiment non résidentiel

4. Hôtel Delta

- Éliminer le stationnement et construire deux bâtiments de même gabarit que le Centre des congrès

5. Place Québec

- Édifice de 18 étages à vocation mixte

6. Îlot Dauphine

- Nouvelle construction non résidentielle

7. Îlot Saint-Vincent-de-Paul

- Intégration de la façade
- Nouveau bâtiment important
- Fonctions administrative, commerciale et hôtelière

8. Îlot de la Maison des communications

- Nouveau bâtiment résidentiel

9. Îlot de l'édifice Le Château Saint-Louis

- Nouveaux bâtiments résidentiels

10. Îlot de l'édifice Le Montmorency

- Nouvelles constructions

11. Ancien hôpital Jeffrey Hale

- Nouveau bâtiment résidentiel

12. Îlot Saint-Joachim

- Nouveau bâtiment et abribus

13. Îlot d'Aiguillon

- Nouvelle construction : commerces au rez-de-chaussée, espace résidentiel en hauteur

14. Manège militaire

- Scène permanente

15. Domaine des Soeurs de la Charité

- Spéculation pour achat de terrains, probablement pour la construction de condos luxueux

16. Hors PPU : îlot Irving

- Aucun projet connu

17. Hors PPU : École St-Patrick (rue Salaberry)

- Aucun projet connu, site à surveiller

18. Hors PPU : Garage désaffecté (côte d'Abraham)

- Aucun projet connu